



JURY D'APPEL

REUNION DU VENDREDI 27 juillet 2007

- **Dossier n°584 - Joueur Alain RENARD - Club ASL CHEMIN VERT CAEN - Excellence Masc départementale - Discipline /Comité du Calvados.**
Après avoir annulé pour vice de forme la décision de 1ère instance de la Commission de Discipline du Comité du Calvados de Handball et rejeant sur le fond, le jury d'Appel de la F.F.H.B, après avoir entendu les explications du joueur en l'absence excusée de l'arbitre de la rencontre, a infligé une suspension de 3 dates ferme assortie d'une période probatoire de 6 mois au joueur et une pénalité financière d'un montant de 132€ au club ASL CHEMIN VERT CAEN liée aux dates de suspension.
- **Dossier n°607 - Club CASE DE LA CRESONNIERE - Excellence Masc - CRL / la Réunion**
Le Jury d'Appel de la F.F.H.B a confirmé la décision de 1ère instance de la CRL de la Ligue Réunionnaise de Handball au motif qu'un chèque de droits de consignation non provisionné constitue un vice de forme avéré.
Les droits de consignation n'ont pas été remboursés.
- **Dossier n°613 - Association EHB COQ féminin - CRL / Normandie**
Le Jury d'Appel de la F.F.H.B a confirmé la décision de 1ère instance de la CRL de la Ligue de Normandie de Handball au motif que la réclamation déposée par l'Association EHB COQ féminin n'avait pas été confirmée dans les 7 jours qui suivait la réception de la notification de décision de la Commission de Gestions des Obligations.
Les droits de consignation n'ont pas été remboursés.
Toutefois, le Jury d'Appel de la F.F.H.B, a suggéré à la Ligue de Normandie, avec le concours du Comité de la Manche, de reprendre l'étude du dossier sur le fond compte tenu de la situation particulière exposée.

REUNION DU VENDREDI 3 AOÛT 2007

- **Dossier n° 623 - Joueur Alain CASTELLANI - Club HBC HORBOURG WHIR 75 - Coupe Masc du 68- Discipline / Comité du Haut Rhin**
Le document d'engagement de poursuites disciplinaires à l'encontre du joueur Alain CASTELLANI revêtant la signature du président de la Commission de discipline et non celle du président du Comité ou de son mandataire, le Jury d'appel de la FFHB, au motif de procédure irrégulière, a annulé les sanctions disciplinaires (3 dates fermes et période probatoire de 3 mois) et pénalité financière (132€) infligées respectivement au joueur Alain CASTELLANI et au club HBC HORBOURG WHIR 75 par la Commission de discipline du Comité du Haut Rhin de handball.
- **Dossier n° 625 - Club LES OLLONNES VENDEE HB - CRL / Ligue Pays de la Loire**
La CRL de la Ligue des Pays de la Loire ayant jugé recevable une réclamation du club RC DOUE HB contre une décision de la Commission régionale des obligations alors qu'elle ne lui faisait pas directement grief puisqu'elle concernait le club LES OLLONNES VENDEE HB, le Jury d'appel de la FFHB a annulé la décision de la CRL de la Ligue des Pays de la Loire et a confirmé l'accession de l'équipe 1ère masculine du club LES OLLONNES VENDEE HB en division pré-nationale pour la saison 2007/2008.
Les droits de consignation ont été remboursés au club LES OLLONNES VENDEE HB.

REUNION DU LUNDI 6 AOÛT 2007

- **Dossier n° 627 - Rencontre COMBANI HC / TH MAMOUDZOU - Excellence Masc. +17 ans - 10 décembre 2006**
Il ressort des documents fournis par la Ligue de Mayotte de handball que la rencontre reprogrammée le dimanche au lieu du samedi avait fait l'objet d'un accord entre les 2 clubs sans que la Ligue n'en soit informée. Si l'horaire retenu pour le dimanche a pu prêter à confusion, il n'en demeure pas moins vrai que 2 joueurs de l'équipe visiteuse étaient bien présents à l'heure prévue.



JURY D'APPEL

Le Jury d'appel de la FFHB a décidé de faire jouer la rencontre dans des conditions à définir par la COC de la Ligue de Mayotte ; il a également demandé à la Ligue de rembourser les droits de consignation au club TH MAMOUDZOU.

- **Dossier n° 628 - Rencontre HBC de PASSAMAINTY / HC LABATTOIR - Excellence Masc. +17 ans - 4 mars 2007**
Il ressort des documents fournis par la Ligue de Mayotte de handball que les arbitres de la rencontre avaient donné leur accord pour que la réclamation du capitaine de l'équipe HBC de PASSAMAINTY soit dictée, en présence du capitaine adverse, à la fin de la rencontre. Cette information a d'ailleurs été communiquée par les arbitres à la table de marque.
L'équipe HBC de PASSAMAINTY, qui exigeait une dictée immédiate, n'a pas voulu reprendre le match.
En conséquence, le Jury d'appel de la FFHB a décidé de donner match perdu par pénalité au club HBC de PASSAMAINTY et demandé à la Ligue Mayotte de ne pas rembourser les droits de consignation.
- **Dossier n° 629 - Rencontre AC CHICONI / HS KOUNGOU - Pré excellence Masc. +17 ans - 25 mars 2007**
Il ressort des documents fournis par la Ligue de Mayotte de handball qu'un accrochage a eu lieu entre l'arbitre de la rencontre (licencié dans le club recevant) et un joueur de l'équipe adverse, entraînant d'une part une bagarre entre les joueurs et d'autre part un envahissement de terrain par les spectateurs du club recevant.
En conséquence, le Jury d'appel de la FFHB a décidé de donner match perdu par pénalité à l'équipe recevante de l'AC CHICONI.

REUNION DU VENDREDI 10 AOÛT 2007

- **Dossier n° 614 -Club SMEC HB MASCULIN - N1 Masc - CRL / FFHB**
Après avoir annulé pour vice de forme la décision de la CRL / FFHB, le Jury d'appel a constaté que, suite à l'accord intervenu le 2 avril 2007 en conciliation devant le CNOSF, le joueur Cédric LOUPADIERE était régulièrement qualifié en licence A pour l'US IVRY lors de la rencontre objet de la réclamation du SMEC HB MASCULIN.
En conséquence, le Jury d'appel de la FFHB a décidé de rejeter sur le fond l'appel du SMEC HB MASCULIN et a confirmé le résultat sportif acquis sur le terrain.
Les droits de consignation n'ont pas été remboursés au club.
- **Dossier n° 619 -Club AS SAINT OUEN L'AUMONE - Barrage aller N1 Masc - CRL / FFHB**
Le Jury d'appel a constaté que la réclamation portant sur la qualification de 2 joueurs n'avait pas été déposée par le capitaine de l'AS SAINT OUEN L'AUMONE dans les formes prévues par le Code de l'arbitre, puisqu'elle l'a été à la fin du match et non avant la rencontre.
En conséquence, le Jury d'appel de la FFHB a décidé de ne pas donner suite à l'appel de l'AS SAINT OUEN L'AUMONE, a confirmé la décision de la CRL / FFHB et donc le résultat sportif acquis sur le terrain.
Les droits de consignation n'ont pas été remboursés au club.
- **Dossier n° 620 -Club AS SAINT OUEN L'AUMONE - Barrage retour N1 Masc - CRL / FFHB**
Après avoir annulé pour vice de forme la décision de la CRL / FFHB, le Jury d'appel a constaté que, suite à l'accord intervenu le 2 avril 2007 en conciliation devant le CNOSF, le joueur Cédric LOUPADIERE était régulièrement qualifié en licence A pour l'US IVRY lors de la rencontre objet de la réclamation de l'AS SAINT OUEN L'AUMONE.
En conséquence, le Jury d'appel de la FFHB a décidé de rejeter sur le fond l'appel de l'AS SAINT OUEN L'AUMONE et a confirmé le résultat sportif acquis sur le terrain.
Les droits de consignation n'ont pas été remboursés au club.



COMMISSION DE DISCIPLINE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

REUNION DU 10 JUILLET 2007

- **FREY William (HBC CARCASSONNE), match du 31 mars 2007 à Objat**
Sanction : Un avertissement
Substance : Prednisone avec justification thérapeutique
- **AUSSELIN Céline (BRON HB), match du 24 mars 2007 à Pontarlier**
Sanction : 3 mois fermes, sanction remplacée, avec l'accord de l'intéressée, par l'accomplissement d'activités d'intérêt général
Substance : Cannabis
- **LORIN Benoît (LES OLLONNES VENDEE HB), match du 17 mars 2007 à Nantes**
Sanction : 5 mois fermes, sanction remplacée, avec l'accord de l'intéressé, par l'accomplissement d'activités d'intérêt général
Substance : Cannabis
- **AMILHAU Guilhem (THAU HB FRONTIGNAN), match du 17 mars 2007 à Thau**
Sanction : 6 mois fermes, sanction remplacée, avec l'accord de l'intéressé, par l'accomplissement d'activités d'intérêt général
Substance : Cannabis
- **GHOUAMLA Abdelaziz (THAU HB FRONTIGNAN), match du 17 mars 2007 à Thau**
Sanction : 6 mois fermes, sanction remplacée, avec l'accord de l'intéressé, par l'accomplissement d'activités d'intérêt général
Substance : Cannabis
- **MARTINIE Vincent (VALENCE HB), match du 24 mars 2007 à Vénissieux**
Sanction : 7 mois fermes
Substance : Cannabis
- **BENARD Cyril (HBC SEMUR EN AUXOIS), match du 24 mars 2007 à Vesoul**
Sanction : 8 mois fermes
Substance : Cannabis
- **CORNEILLE Caroline (SMV PORTE NORMANDE), match du 25 mars 2007 à Poitiers**
Sanction : 8 mois fermes
Substance : Cannabis



COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

REUNION DU 22 AOUT 2007

- **Une date de suspension avec sursis** :
Joueur LANOE Maximilien (US CRETEIL),
motif : Action de revanche sur adversaire
- **Une date de suspension ferme** :
Officiel STERNITZKY Jean (HC COLMAR),
motif : Propos excessifs envers arbitres
- **Deux dates de suspension fermes** :
Joueur DAGORN Cédric (ST PRIEST HB),
motif : Irrégularité grossière utilitaire à la préservation d'un score
- **Trois dates de suspension dont une avec sursis** :
Capitaine CASAS Régis (AGJA BORDEAUX CAUDERAN),
motif : Propos injurieux à arbitres pendant match
Capitaine SUSSOT Romuald (AS PALENTE ORCHAMPS),
motif : Propos injurieux à arbitres pendant match
- **Trois dates de suspension dont deux avec sursis** :
Joueur mineur (VILLEMOMBLE HB),
motif : Brutalité sur adversaire pendant match
- **Six dates de suspension fermes** :
Joueur LOUERGLI Salim (LE CHESNAY 78 HB),
motif : Menaces verbales et attitude menaçante envers arbitres pendant match



CNCG

Réunions des 17 et 22 août 2007

- **D1F : Issy les Moulineaux HB** : club non autorisé à participer à la D1F en 07/08 (non-respect d'une condition impérative)
- **D2M** : au motif de dépassement de la masse salariale autorisée, la CNCG a refusé d'autoriser un ou plusieurs joueurs des clubs suivants à participer à la D2M en 07/08 : Aurillac HB CA, ES Besançon Masculin, OC Cesson, Lille MHBC Villeneuve d'Ascq, HBC Nantes et SM Vernon.



EQUIPES DE FRANCE

France Filles Juniors
Championnats d'Europe à Izmir (Turquie)

- **Tour préliminaire (Groupe D)** :
10/08 : France 27-25 Slovaquie
11/08 : Serbie 21- 30 France
12/08 : France 25-16 Allemagne
La France se classe première de son groupe lors du tour préliminaire.
- **Tour principal (Groupe 2)** :
14/08 : France 23-26 Roumanie
15/08 : Espagne 25-24 France
La France se classe troisième au tour principal et se qualifie pour jouer les places 5 à 8 qu'elle remporte face à la Hongrie 34 à 30.
Avec cette victoire, les " Bleuettes " terminent cette Euro avec une belle cinquième place !
Bravo à Julie GOIORANI qui fait partie du All Star Team, en tant que meilleur pivot de cet Euro.
- **Classement final** : 1. Danemark, 2. Espagne, 3. Roumanie, 4. Suède, 5. France, 6. Slovaquie, 7. Russie, 8. Hongrie, 9. Allemagne, 10. Serbie pays Bas, 11. Norvège, 12. Pologne, 13. Autriche, 14. Turquie, 15. Lituanie

France Garçons Juniors
Championnat du Monde à Ohrid (République de Macédoine)

- **Tour préliminaire (Groupe B)** :
13/08 : Egypte 27-25 France
14/08 : Allemagne 32- 25 France
16/08 : France 37-14 Chine
18/08 : France 22-18 Argentine
Les bleuets se classent troisième de leur groupe et sont qualifiés pour le tour principal.
- **Tour principal (Groupe 1)** :
20/08 : Koweït 20-36 France
21/08 : France 27-30 Suède
22/08 : Rép. Macédoine 21-27 France
Après ce tour principal, la France est qualifiée pour jouer les places 7 et 8 qu'elle remporte face à la Slovaquie 28 à 25.
- **Classement final** : 1. Suède, 2. Allemagne, 3. Danemark, 4. Croatie, 5. Espagne, 6. Egypte, 7. France, 8. Slovaquie, 9. Russie, 10. Rép. De Macédoine, 11. Corée, 12. Koweït, 13. Argentine, 14. Slovaquie, 15. Portugal, 16. Brésil, 17. Tunisie, 18. Bulgarie, 19. Angola, 20. Chili



PETITE ANNONCE

Handball, D2M, Olympique Club Cessonais

Nous recherchons un/des correspondants sportifs susceptibles de faire le résumé des matchs de l'OC Cesson Handball à domicile pour deux médias : Handzone et Le Télégramme de Brest. Si vous êtes intéressés veuillez contactez la chargée de communication du club au 06 69 97 68 39 ou sur vanessa@cesson-handball.com.